

Référence : C.N.251.2023.TREATIES-XXVII.15 (Notification dépositaire)

CONVENTION DE STOCKHOLM SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES
PERSISTANTS

STOCKHOLM, 22 MAI 2001

SLOVÉNIE : RATIFICATION D'UN AMENDEMENT À L'ANNEXE A^{1 2}

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 22 août 2023.

Le 24 août 2023



¹ Voir notification dépositaire C.N.401.2022.TREATIES-XXVII.15 du 16 novembre 2022 (Amendement à l'annexe A).

² Voir notification dépositaire C.N.423.2004.TREATIES-XXVII.15 du 4 mai 2004 (Ratification : Slovénie).